

## UNIVERSIT  DE TOURS

Vu l'article L. 632-6 du code de l' ducation ;

Vu l'article R.631-24-3 du code de l' ducation

### LE PR SIDENT DE L'UNIVERSIT  ARR TE

#### Article 1 :

La commission de s lection des candidatures charg e de proc der   la s lection des  tudiants de deuxi me ou de troisi me cycle des  tudes de m decine ayant fait acte de candidature   la signature d'un contrat d'engagement de service public au titre de l'ann e universitaire **2024-2025** est compos e des personnes d sign es ci-apr s :

Pr sident : **Denis ANGOULVANT**, Doyen de la Facult  de M decine de Tours ;

Membres :

**Clara de BORT**, Directrice G n rale de l'Agence R gionale de Sant  du Centre Val de Loire ou sa repr sentante, Vanessa LEGER, ou Sophie THIBERGE ou, Coralie VOISARD

**Noel HUTEN**, repr sentant de Monsieur Patrick PETIT, Pr sident du Conseil R gional de l'Ordre des m decins en Centre Val de Loire ;

**Pierre BIDAUT**, Pr sident de l'Union R gionale des Professionnels de Sant  (URPS) ;

**Olivier FERRENDIER**, Directeur des Affaires M dicales CHR d'Orl ans, repr sentant le directeur du CHR d'Orl ans, M. Olivier BOYER ;

**Matthieu JOUBERT**, Repr sentant  tudiant de 2 me cycle en M decine d sign  par les organisations d' tudiants repr sent es au sein des conseils de la facult  ;

**Lucie GOBLET**,  tudiante de troisi me cycle de M decine inscrite en m decine g n rale d sign e par les organisations d' tudiants repr sent es au sein des conseils de la facult 

**Achille CASSIOT**,  tudiant de troisi me cycle de M decine inscrit dans une autre sp cialit  d sign  par les organisations d' tudiants repr sent es au sein des conseils de la facult 

#### Article 2 :

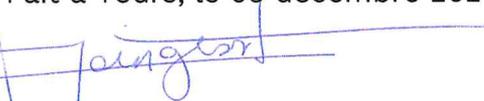
Le pr sent arr t  fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'universit  et publi  sur le site internet.

#### Article 3 :

Le directeur g n ral des services est charg  de l'ex cution du pr sent arr t .

Fait   Tours, le 03 d cembre 2024



  
Le Pr sident de l'Universit ,

Philippe ROINGEARD